

**AFFAIRE N° 11. - Marché de gré à gré d'un montant de Frs CFA à 306 000**  
**à passer avec la COMPAGNIE MARSEILLAISE DE MARCHANDISES pour la fourniture de 30**  
**000 Kilogrammes de riz aux conditions susdites.**

**LE MAIRE donne lecture du rapport.**

**Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,**

Je vous prie de bien vouloir s'autoriser à passer un marché de gré à gré de Frs CFA TROIS MILLIONS NEUF CENT SIX MILLE (3 906 000) avec la COMPAGNIE MARSEILLAISE DE MARCHANDISES pour la fourniture aux cantines scolaires de la Commune de 30 000 Kgs de riz à 42 Frs le kg, de Mars à Juillet 1968.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 459/601 du budget 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*M. Beauv. le 24 Avril 1968*  
*P. le Préfet et par délégation*  
*le Secrétaire Général*  
*signé: Ph. Kessler*